Le Banquet Groussau, à Halluin

Nous avons dit hier ce que fut la belle manifestation organisée dimanche à Halluin en l'honneur de M. Groussau, à l'occasion de sa nomination au grade de Grand-Croix dans l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Une foule de notabilités du clergé, de l'Université catholique de Lille, et des assemblées politiques, municipales, départementales et législatives avaient tenu à venir à Halluin témoigner de leur sympathie au vaillant député, défenseur de toutes les libertés religieuses.

Nous donnons aujourd'hui une photographie prise avant le banquet dans la cour du patronage, et où l'on voit réunies toutes ces personnalités.

AVANT LE BANQUET GROUSSAU

Les notabilités, de gauche à droite : M. le doyen Deram, d'Halluin; M. Louis Sion, conseiller d'arrondissement; M. Defretin, maire d'Halluin; M. Groussau, député; Mgr Delamaire, archevêque de Cambrai; Mgr Charost, évêque auxiliaire; M. Barrois, conseiller général; M. Hugot Derville, député du Finistère; M. Dumont, député de Dunkerque.

Au second plan : les vicaires généraux et de nombreux professeurs des Facultés libres de Lille.

Dans le médaillon : Mgr Delamaire décorant M. Groussau.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA LOI DE TROIS ANS

Les contre-projets de MM. Augagneur et Painlevé sont rejetés

Séance du lundi, 30 juin 1913

La séance est ouverte, à deux heures 15, sous la présidence de M. Deschanel.

LE SERVICE DE TROIS ANS

La Chambre revient à la discussion du contre-projet Augagneur.

M. MOLLE y apporte son adhésion et celle de quelques-uns de ses collègues. C'est une occasion, pour lui, socialiste unifié, de continuer la manœuvre d'obstruction de son parti, en recommençant, contre le projet gouvernemental, un procès tant de fois déjà fait.

M. Molle cède ensuite la place à M. Augagneur.

Voix diverses au centre et à droite : Clôture! (Protestations à l'extrême-gauche).

L'orateur, malgré le sentiment peu douteux de la majorité, vient tenter un dernier effort de démonstration, pour peser sur la conviction de l'assemblée.

Après le discours de M. Augagneur, la clôture de la discussion est prononcée. Il est procédé au vote sur le contre projet. Le scrutin donne lieu à pointage.

REJET DU CONTRE-PROJET AUGAGNEUR

Le contre-projet Augagneur est repoussé par 329 voix contre 214.

M. PAINLEVÉ EXPOSE SON CONTRE-PROJET

La parole est ensuite donnée à M. Painlevé pour exposer son contre projet. Celui-ci sans toucher à la loi de deux ans, accroît, par certaines dispositions, nos forces semestre par semestre, durant une période de trois ans. Le système consiste à abaisser, en deux fois de six mois chaque fois, l'âge de la conscription. Seraient incorporés, en 1913, avec la classe dénommée actuellement classe 1912, une moitié seulement la plus âgée, de la classe 1913. L'autre serait incorporée en octobre 1914, en même temps que la classe actuellement dénommée 1914. La demi-classe 1913 incorporée, en 1915, comprendrait les jeunes gens au moins de 19 ans et 6 mois au 1er janvier 1913. Le bénéfice de cette disposition serait donc celui-ci : pendant la période transitoire l'armée active comprendrait comme contingents appelés deux classes et demie d'octobre 1913 à octobre 1914, trois classes d'octobre 1914 à octobre 1915, deux classes et demie d'octobre 1915 à octobre 1916, deux classes d'octobre 1916 à octobre 1917.

Au bout de ce temps il resterait à recourir à d'autres moyens pour trouver des ressources nouvelles. Ces moyens seraient notamment l'application de la loi militaire à nos vieilles colonies, l'organisation de la conscription indigène, en Algérie et Tunisie, le recrutement des troupes sénégalaises et telles mesures d'engagements.

M. PAINLEVÉ. — Le sentiment que mon projet apporte à notre armée un surcroît de force suffisant, je n'ai été guidé par aucune question politique, je le défends parce que je crois qu'il nous assurera une force supérieure à celle que nous donnera la loi de trois ans. (Applaudissements sur les bancs radicaux-socialistes.)

Au centre : Clôture!

INTERVENTION DE M. PATE

M. PATE, *rapporteur*. — La Commission ne peut l'accepter. Il ne donne pas, en effet, les 712.000 hommes qui nous sont nécessaires dans l'année 1914-15, il assurera bien 710.000 hommes à la défense, mais dans l'année 1915/16 il ne lui donnera plus que 615.000 hommes et plus que 610.000 dans l'année 1916-17. Il nous faut 712.000 hommes. Or, vous ne nous en donnez que 615.000 au 1er octobre, tout est là.

LE CONTRE-PROJET PAINLEVE EST REJETÉ

Après une brève réplique de M. Painlevé, la clôture prononcée, M. Deschanel consulte la Chambre sur la prise en considération.

La prise en considération du contre-projet de M. Painlevé est repoussée par 323 voix contre 233.

LES CONGÉS AGRICOLES DANS L'ARMÉE

La Chambre est appelée à statuer sur une motion de M. Girod, invitant le ministre de la Guerre à donner immédiatement aux commandants de corps d'armée des instructions en vue d'augmenter le nombre des congés agricoles. Je promets, dit M. Etienne, d'examiner cette motion avec toute la bienveillance possible, mais je ne puis pas prendre un engagement sans examen sur cette déclaration.

La motion est adoptée sans débat.

La suite du débat sur la loi de trois ans est remise à mardi matin 9 heures.

La séance est levée à 6 h. 55.

LA CHALEUR

EN PORTUGAL

Lisbonne, 30 juin. — Par suite de la forte chaleur, 13 incendies se sont déclarés à Lisbonne en 24 heures. Les pertes s'élèvent à plusieurs millions. L'eau commence à manquer pour les services municipaux. Les fontaines dans certains quartiers, se trouvent assiégés par la foule.

EN AMÉRIQUE

New-York, 30 juin. — Par suite de la chaleur torride, qui pèse, en ce moment, sur les Etats du centre et de l'ouest, une soixantaine de personnes ont succombé dans la journée d'hier.

BLOC-NOTES

LES ARBRES - SANDWICHS

La publicité est ingénieuse. Il ne faut point cependant qu'elle dépasse les bornes permises, comme celle des panneaux-réclames qui règnent le long de nos routes et à qui la guerre a été déclarée sous forme de nouvelles taxes. Voici déjà que la loi est tournée pour échapper à cette augmentation d'impôts. Les arbres ont remplacé les panneaux coûteux!

C'est la revue mensuelle du Touring-Club qui signale cette innovation. « C'est ainsi, dit-elle, que dans un cercle de 300 kilomètres aux environs de Toulouse, il n'y a pas un platane qui ne porte une ou deux bandes-réclames. Pour peu que cela continue, on ne verra plus sur nos routes que des troncs d'arbres prostitués à l'usage d'une publicité sans pudeur.

» Il faut que ce scandale cesse au plus vite. Les routes nationales ou autres, avec les ouvrages ou les plantations qui dépendent, ont une affectation légale qui s'impose au respect de tous. C'est les détourner de leur destination publique que de les faire ainsi servir à des intérêts particuliers.

» Les services intéressés, ingénieurs des ponts et chaussées, agents-voyers, etc..., en un mot tous ceux qui sont préposés à la garde comme à la conservation de la route, ont le devoir de mettre fin à des abus aussi révoltants. Ils doivent veiller à ce que les arbres en bordure des voies de communication, ne subissent aucune atteinte du fait de qui que ce soit, et mettre les délinquants en demeure de faire disparaître leurs affreux papiers dont les détritus viennent, par surcroît, souiller le sol. »

Les arbres-sandwichs, cela manquait évidemment à la beauté de nos paysages. Pourquoi se mettre martel en tête pour la publicité productive en déshonorant nos routes, n'y a-t-il pas les journaux? — ED. P.

Une Auto versé près du Mans

UNE FEMME TUÉE QUATRE PERSONNES BLESSÉES

Le Mans, 30 juin. — Une auto, conduite par M. Hérault, négociant en fourrages au Mans, a versé hier sur la route de Bonnetable. Mme Hérault, qui accompagnait son mari, a eu une fracture du crâne et a expiré. M. Hérault, ses deux filles et un employé de sa connaissance ont reçu des blessures graves.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA SITUATION AGRICOLE DANS LA REGION

L'état de la grande culture, dans la région du Nord et en Belgique, est satisfaisant. Les céréales, seigles, blés et avoines, sont belles. Les seigles sont au déclin de leur évolution; leurs rendements paraissent suffisants. Les blés, en général, sont beaux, dans toute l'acception du terme; l'œuvre de la formation granifère s'opère, pour eux, dans les conditions les meilleures, et, ce qui importe beaucoup, c'est que rares sont les emblavures de froment qui ont payé tribut à la pernicieuse « verse ». Les avoines ont une excellente évolution; leur végétation est en pleine luxuriance; et, comme les blés, les avoines résistent victorieusement à la verse.

Etant données ces notes sur les blés et avoines, il est permis d'escompter, d'ores et déjà, des récoltes au moins normales, tant au point de vue des rendements que de la qualité.

Les lins sont vraiment beaux, la plupart; les tiges, bien qu'ayant une longueur moyenne, mais plutôt en dessous de l'ordinaire, ont très bel aspect, ce qui atteste, certes, la bonne qualité de la fibre textile qu'elles recèlent. Les lins sont arrivés à l'époque de leur floraison; pour un certain nombre, les fleurs ont vécu, déjà, leur éphémère épanouissement.

La pomme de terre a une bonne situation culturale; les fanes, robustes et verdoyantes, sont une preuve certaine de la parfaite production des tubercules, à la base des plants. Si, pendant quelques semaines encore, il ne s'abat point trop d'orages sur nos contrées septentrionales, l'on aura la certitude que la culture sera indemne du toujours si redouté *phytophtora infestans*, la terrible maladie de la pomme de terre.

La betterave est dans une période transitoire de sa végétation où il serait téméraire de pronostiquer sur l'avenir quant à la récolte. Il se passera encore tant de jours d'ici là! Cependant l'on peut constater que l'état cultural de ce plant-racine est moins bon que l'an dernier à pareille époque.

La fenaison s'est effectuée dans de très bonnes conditions de température. Aussi la coupe des foins et fourrages fut-elle abondante et de qualité supérieure.

Dans les jardins, la situation, qui fut longtemps critique, à cause du fourmillement extraordinaire de la vermine des végétaux, s'amende d'appréciable façon. La terre des potagers commence à se couvrir des produits plantés et ensemencés, qui se développent, et la production des légumes s'affirme.

Un Agriculteur.

CHRONIQUE SOCIALE

La Protection légale des Travailleurs

Le Conseil fédéral suisse a fixé au 15 septembre 1913, l'ouverture à Berne, d'une nouvelle conférence en vue de la protection internationale des ouvriers.

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie et la Suède ont été invités à prendre part à cette conférence, qui discutera l'interdiction du travail industriel des jeunes ouvriers et la limitation à dix heures maximum de la journée de travail des femmes et des jeunes ouvriers dans l'industrie.

Le Conseil fédéral a fixé au 11 septembre 1913, à Berne, la réunion de la Commission internationale, chargée de jeter les bases d'un accord pour la communication périodique des renseignements statistiques sur l'application des lois de protection du travail.

Chronique Locale

ROUBAIX

La journée du mardi 1er juillet :

Soleil : lever, 3 h. 53; coucher, 7 h. 55.

Lune : dernier quartier du 26; nouvelle le 4.

Aujourd'hui : St-Thierry; demain : Visitation de la Ste-Vierge.

Bains-douches de la Caisse d'épargne, rue des Longues-Haies, de 6 h. ½ à midi et de 3 h. à 8 h.

A 8 h., audition du Cercle Orphéonique LES XL, *au Casino Palace.*

De 9 h. à 10 h. ½, Caisse d'épargne.

LA "GUERRE DES TABLIERS"

A titre de curiosité, nous reproduisons l'entrefilet suivant, publié par la revue l' « Opinion » :

On nous a conté récemment *la guerre des Boutons*. Nous avons aussi la guerre des Tabliers, *mais pour tout de bon*. Ce sont les industriels de Villefranche-du-Rhône, fabricants de toile de Vichy à carreaux bleus, qui l'ont déclarée à ceux de Roubaix, fabricants, depuis longtemps triomphants, de cette satinette noire dont on fait des tabliers de classe pour les gosses de Poulbot et de Léon Frapié! Ils prétendent que les tabliers noirs sont des véhicules de microbes, parce que la crasse et les taches s'y dissimulent :

Enfants, tachez vos sombres tabliers!

et que l'hygiène de l'école réclame, pour ainsi parler, les tabliers clairs. Roubaix riposte en assurant qu'on ne lave pas plus souvent les tabliers bleus que les noirs et que, tachés, ils sont hideux à porter. Les instituteurs ont, naturellement pris parti. Ils écrivent et palabrent sur la question (ça vaut toujours mieux que de protester contre les trois ans). Ce sont les porteurs de défi de la guerre des Deux Tabliers.

Mais la guerre des deux Roses était plus poétique.

Un homme blessé d'un coup de couteau

Dans la nuit de dimanche à lundi, M. J.-B. Fieux, âgé de 43 ans, cabaretier, demeurant rue Darbo, 35, se trouvait chez son beau-frère, cabaretier, rue de Tourcoing, 137. Il voulut interdire l'accès du débit à deux hommes pris de boisson. L'un d'eux saisit son couteau et en porta un coup à M. Fieux qui fut atteint dans le dos. M. le docteur Mausse, mandé, diagnostiqua une blessure entre les deux épaules. Il ne pourra se prononcer que dans quelques jours sur la durée d'incapacité de travail que devra subir le blessé.

Les agents de police de service au poste du pont Morel, informés firent des recherches dans le quartier mais ne purent découvrir l'auteur du coup de couteau.

Une enquête est ouverte par la police.

LA SOCIÉTÉ DE RETRAITES « L'AVENIR DU PROLÉTARIAT » a tenu son assemblée mensuelle dimanche, au siège de la section, Café du Grand Parc, rue du Vieil-Abreuvoir, sous la présidence de M. Legnis. M. le président a annoncé que plusieurs membres de la section roubaisienne, avaient été favorisés au tirage d'amortissement qui a eu lieu au siège du Comité Central à Paris, le 25 mai dernier.

On sait que cette société répartit ses bénéfices sous forme d'un dividende-retraite ; elle donne des secours pécuniaires en cas de maladie ou d'accident grave ; elle entretient une maison de retraite pour les sociétaires âgés de 65 ans, et incapables de subvenir à leurs besoins. Elle entretient encore un orphelinat destiné aux enfants âgés de moins de 16 ans, que la mort de leurs parents sociétaires, laisserait sans ressources. Comme on le voit, cette œuvre est philantropique et donne de sérieux avantages à ses adhérents. Ajoutons que les inscriptions pour toutes les sections réunies se montent à 103.700, et que le capital réalisé s'élève à 28.833.856 fr. 44.

LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANCIENS MILITAIRES DU REGNE DE LÉOPOLD Ier a fêté dimanche, en un fraternel banquet, au local, Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare, chez M. A. Zund, le 15e anniversaire de sa fondation. Le banquet était présidé par M. Feldmann, président d'honneur, entouré de M. Hélynck, président actif, ainsi que les membres du Comité.

A l'heure des toasts, M. le président d'honneur a fait l'historique de la société, qui a pris naissance en 1898. Sur sa proposition, un chaleureux vivat a été chanté à M. Achille Rousseau, membre protecteur. D'autres vivats ont encore été chantés à M. Feldmann et Hélynck, qui ont répondu tour à tour en termes aimables.

Avant de se séparer, l'assemblée a approuvé l'adresse suivante, qui a été envoyée au roi des Belges :

A Sa Majesté Albert Ier, Roi des Belges, Bruxelles.

A l'occasion du quinzième anniversaire de sa fondation, la Société Royale des Anciens Militaires de Léopold Ier a l'honneur de présenter à Votre Majesté, l'assurance de son loyalisme et de ses sentiments les plus respectueusement dévoués, pour la durée de votre règne et le bonheur de la famille royale.

VOIRIE VICINALE. — Interruption de circulation. — Par suite de travaux à exécuter, la circulation sera interrompue : 1. Sur le chemin d'intérêt commun n° 90, sur le territoire de Sailly-lez-Lannoy, entre les points métriques 0 k. 800 et 1 k. 000, et sur le territoire de Willems, entre les points métriques 2 k. 800 et 3 k. 100. — 2. Sur le chemin d'intérêt commun n° 143, entre la rue de Marquette et la ferme Dal, au territoire de Wambrechies.

SIMPLEX. — Appareil à jouer le piano. Vente et location. Maison Scrépel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-10

LA ROUBAISIENNE A LA FÊTE DE « L'EMPLOYÉ ». — On nous écrit :

Passant en revue les sociétés agréées, le général Lebas s'est longuement arrêté devant notre société municipale et a eu quelques paroles aimables pour son directeur Jules Piesvaux. Deux hommes, autour du drapeau, écoutaient avec émotion et satisfaction les compliments adressés à ceux qui continuent leur œuvre. La « Roubaisienne » peut, en effet, revendiquer l'honneur d'avoir contribué pour une large part à la propagation de l'éducation physique qui nous vaut aujourd'hui le réconfortant et patriotique spectacle d'une jeunesse bien disciplinée. Non seulement elle est la plus ancienne de la localité, mais sous son impulsion, elle a vu se créer et se développer tant au point de vue gymnique que militaire, la plupart des groupements de la région.

A sa belle devise : « Pour la Patrie », elle peut aussi ajouter « Générosité ». Les œuvres philanthropiques n'ont jamais laissé nos gymnastes indifférents; c'est avec empressement qu'ils ont jadis prêté leur concours à la « Bouchée de Pain », la « Goutte de Lait », les sinistrés, etc..., comme ils répondent aujourd'hui à l'appel que leur fait la sympathique société l'« Employé ». Pour la caisse de secours immédiats de cette intéressante corporation, nos gymnastes produiront dimanche prochain au square Pierre Catteau, leurs meilleurs numéros : simultané aux barres parallèles, pyramides avec projections lumineuses, massues électriques et une pantomime inédite de la plus grande originalité; nos pupilles feront applaudir une série d'ensemble du plus bel effet.

CHEMISES, CRAVATES, A la Ville de Roubaix, 33bis, r. Lannoy. Prix du gros. 986-3

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE. — L'Administration des postes, télégraphes et téléphones nous communique l'avis suivant :

Il est institué une taxe spéciale aux demandes de communications interurbaines ou internationales annulées par les demandeurs au moment où la communication correspondante leur est offerte.

Cette taxe, fixée à la moitié de la taxe unitaire afférente à la communication demandée, sera perçue si le refus a lieu au moment où le demandeur est averti d'avoir à se tenir prêt à communiquer.

Toutefois, il ne sera pas fait application de la taxe lorsque la communication sera offerte plus d'une demi-heure après l'expiration du délai d'attente indiquée ou lorsque le délai d'attente étant supposé devoir dépasser trois heures, aucune indication précise n'aura été fournie au demandeur.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à partir du 1er juillet 1913.

FABRIQUE ET MAGASINS DE MOBILIER Reproduction d'ancien. Intérieurs modernes. Paul Facq-Hilst, 10, rue Royale, Lille. 1358-1

A L'AVENIR DU FRESNOY. — Visite de M. le général Lebas. — Fête en l'honneur des succès du concours de Valenciennes. — A la suite de la revue des sociétés patriotiques, M. le général Lebas s'est rendu, accompagné de M. le commandant Despature, au siège de l'Avenir du Fresnoy, qui fêtait les succès remportés par ses sections, adultes et fillettes, au concours de Valenciennes.

M. Alfred Hocque, président, a présenté à M. le général Lebas, les sections de l'Avenir du Fresnoy, et particulièrement celle des fillettes. Il insiste sur les efforts accomplis par ses collaborateurs pour mener à bien l'œuvre entreprise il y a bientôt cinq ans dans cette éducation physique de la jeune fille.

M. le général Lebas félicite M. Alfred Hocque et ses dévoués amis d'avoir compris la nécessité de joindre à la préparation militaire, l'éducation physique féminine. « Je la place avant tout autre, déclare M. le général Lebas, car je la considère comme une œuvre bien française, bien républicaine, puisqu'elle a pour but de donner à la France et à la République de futures mères robustes et gracieuses. »

La section des fillettes se produit alors dans divers exercices très goûtés de M. le général Lebas et de M. le commandant Despature, qui félicitent de nouveau le moniteur-chef, M. Lestienne. Ils lui remettent, d'ailleurs, une médaille d'argent de M. le ministre de la Guerre et une gerbe de fleurs.

M. Gustave Bouten, bien connu pour sa générosité, reçoit également des mains de M. le général Lebas, un magnifique bronze. Puis, M. le général Lebas procède à la remise des décorations suivantes, dans l'ordre du Mérite National : Croix de chevalier, M. Paul Douai, lieutenant-instructeur ; médaille d'argent, M. René Hocque, secrétaire général ; médailles de bronze, MM. Mortier, directeur du matériel, et Suquet, trésorier-adjoint.

La Philharmonie du Fresnoy, dirigée par M. Capelle, fait entendre quelques morceaux de son répertoire. On l'applaudit, et le vin est offert à M. le général Lebas.

La Fête de Lourdes, à Marcq-en-Barœul

LE GROUPE DE LA SAINTE-FAMILLE

Les habitants de Marcq se souviendront longtemps du magnifique cortège qui se déroula dimanche dans leurs rues. 64 groupes et 5 chars préparés avec un soin tout particulier, firent l'admiration de tous. Nous donnons aujourd'hui la photographie de quelques groupes, au premier plan desquels on voit le groupe de la Sainte-Famille.

La Manifestation patriotique du Parc Barbieux

A ROUBAIX

A droite : M. le général Lebas remettant à M. le commandant Victor Despature la décoration d'officier de la Légion d'honneur.

En bas : M. le général Lebas, accompagné du commandant Despature, du lieutenant Schiller et de son officier d'ordonnance, passant la revue des écoles de préparation militaire.

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS DE ROUBAIX a tenu son assemblée générale du deuxième trimestre, sous la présidence de M. A. Hagard, entouré de MM. Segard et Bavart, vice-présidents ; Hus, secrétaire-trésorier, et des membres du Conseil d'administration.

M. Hus communique la situation financière du deuxième trimestre, qui est approuvée.

M. le Président adresse un souvenir ému à la mémoire de deux regrettés membres de la société, MM. Louis Dufossez et Oscar Toulet, décédés au cours du deuxième trimestre. Il prie leurs familles d'agréer ses bien sincères condoléances.

Retraites ouvrières. — Les registres de la société concernant les retraites ouvrières ont été vérifiés par le délégué de la Trésorerie Générale, qui les a trouvés en règle. Il y a lieu cependant de faire signer un second bulletin d'adhésion à la Caisse d'assurance de l'Union Mutualiste. Les sociétaires intéressés sont priés de signer ce bulletin après la réunion.

Tir. — Le Comité organisé pour le perfectionnement du tir, fait de nouveau appel aux membres de la société qui ne se sont pas encore fait inscrire. Les inscriptions seront prises à l'issue de la réunion.

Excursion annuelle. — Elle aura lieu à Gand, le 3 aout prochain (fête des Fabricants). Départ à 6 heures 1/2 du matin, de Roubaix, retour à 9 heures du soir de Gand. Coût du voyage 3 francs. Cette excursion est organisée par l'Union des Sociétés de Secours mutuels. Les sociétaires qui voudront y participer devront se faire inscrire après l'assemblée.

Dispensaire mutualiste. — Le président informe les sociétaires qu'un petit livret indiquant tous les ustensiles qui sont mis à leur disposition, en cas de maladie, leur est remis afin qu'ils puissent le consulter en cas de besoin.

Proposition de modifications aux statuts. — L'assemblée discute ensuite un projet de révision de l'article 62 des statuts, concernant l'indemnité de décès.

Le Conseil d'administration a présenté un rapport concluant au projet de la proposition.

Après avoir entendu l'auteur du projet et les observations de plusieurs sociétaires, l'assemblée générale, à l'unanimité, moins dix voix, a approuvé le rapport du Conseil d'administration.

Rappel au règlement. — M. le Président rappelle aux sociétaires les termes de l'article 34 du règlement qui stipule que toute proposition devra être envoyée, par écrit au président, quinze jours au moins avant la réunion du Conseil d'administration prescrit par l'article 26 (la dite réunion a lieu le deuxième dimanche de chaque mois.)

Le Conseil examine ensuite la ou les propositions avec bienveillance et fait part aux intéressés de la décision prise.

Adresse de félicitations. — M. le Président est heureux de faire part à l'assemblée que M. le commandant Despature, membre honoraire de la société depuis sa fondation, président du Cercle Militaire et de l'Union des Sociétés Militaires de Roubaix, a obtenu la haute récompense d'officier de la Légion d'honneur. Il fait l'éloge mérité de M. Despature qui se dévoue sans cesse à développer dans notre cité, les sentiments patriotiques qui font une nation forte et respectée. Grâce à son activité, toutes les sociétés patriotiques ont pu se développer et prospérer.

M. le commandant Despature a conquis l'estime générale de tous ses concitoyens.

Aussi je vous propose de témoigner à notre tour, toute notre reconnaissance et notre sympathie à M. le commandant Despature, en votant par acclamation la motion suivante :

« La Société de Secours mutuels des Anciens Sous-Officiers français, réunie en assemblée générale le 22 juin 1913, adresse au commandant Despature ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur et l'assure de tout son dévouement à la cause de la Patrie. » (Applaudissements unanimes).

Nouveaux sociétaires. — M. le Président rend ensuite compte de l'acceptation définitive de huit membres participants pendant le deuxième trimestre 1913 et présente neuf nouveaux candidats pour le troisième trimestre.

12, 13, 14 JUILLET vous fêterez **Ste Eugène et Henri.** C'est 3, pl. du Trichon **Mon Wolnet** où vous trouverez le choix de fantaisies pr vos cadeaux. Etuis, fume-cigares, cigarettes. 57196

LES FÊTES DES QUARTIERS DU JEAN-GHISLAIN, CALON-D'EAU, ENTREPONT ET CARTIGNY DES 15, 16 ET 17 AOUT PROCHAIN. — Le programme de ces festivités est maintenant au point et causera une agréable surprise par sa variété et sa splendeur. Il comporte pour la journée du 15 : Braderies le matin ; concours de pinsons, grand concours international de pêche à la ligne, précédé d'un cortège de toutes les sociétés ; tournoi d'escrime, fête cycliste internationale, exécution par de nombreuses fanfares cyclistes et sections de mouvements d'ensemble, cortège et fête musicales, fêtes enfantines, concerts et bals. Journée du 16 : fêtes populaires et cortège lumineux, etc.

Journée du 17 : courses cyclistes le matin, concours de tir à l'arc, de pigeons, etc. Concert-apéritif, corso fleuri et concours de travestis, ballet et cortège, jeux divers, bals, etc.

Tous ces fêtes et concours sont dotées de prix et primes importantes dont nous donnerons l'énumération d'ici quelques jours.

On nous prie de dire que les sociétés cyclistes, de gymnastique, musicales et autres, qui auraient des renseignements à demander au sujet de ces fêtes, pourraient le faire au siège du Comité, chez M. Blondiau, cafetier, place Sacré-Cœur. Le Comité fait un pressant appel aux habitants du quartier pour l'aider par leur souscription et, les avise que des membres du Comité se permettront de passer à domicile pour les recevoir s'il y a lieu.

UN REMÈDE A LA CHERTÉ DE LA VIE. — Pour ne pas se traduire toujours en manifestations violentes, le problème de la cherté de la vie n'en existe pas moins toujours.

Aussi faut-il considérer comme un événement dont l'importance au point de vue social mérite d'être signalée la découverte du célèbre ingénieur Charles Tellier, le « Père du froid », qui permet la conservation des viandes à l'air libre et à la température ambiante, sans emploi de produits.

De l'avis de personnes faisant autorité en la matière, les viandes conservées par ce procédé, ont toutes les qualités de la viande fraîche. Elles ont, de plus, un mérite qui donne toute sa portée à la découverte de Charles Tellier : celui de pouvoir être vendues à un prix (entre 0,50 ou 0,60 le demi-kilo) qui en permettra la consommation aux plus humbles familles.

Nos concitoyens peuvent actuellement voir, à la vitrine de l'épicerie Desfontaines, Grand'-Place, deux superbes gigots conservés par le procédé Ch. Tellier.

DANS LES POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — M. Mas, surnuméraire au Cours de Paris, est nommé surnuméraire à Roubaix, principal.

Halle Filpo. En vente beurre bonne qualité 1,30, café 1,90, pain d'épices 0,45 le ½ k. 56771

POUR LA FAMILLE ROSSEEUW. — Dix francs, tel est le « don d'un anonyme » que nous avons reçu lundi après-midi, et remis à la famille Rosseeuw.

CHOISIR. — Rien de plus difficile que le choix d'un mobilier! Choisir une chambre à coucher, un salon, en se disant : Je verrai quotidiennement cet ameublement, répond-t-il bien à mes goûts ; à mes besoins, à mes moyens. C'est s'exposer à se tromper, à regretter un jour les dépenses faites inconsidérément.

Comme il serait plus simple de s'adresser à une bonne maison, de lui confier le soin de rechercher ce qui répond le mieux aux pièces à meubler, au milieu que l'on fréquente, à la ville que l'on habite, à la somme que l'on veut dépenser.

La grande MAISON MERCIER, 100, faubourg Saint-Antoine à Paris, meuble sur devis et fabrique les mobiliers complets. Choix immense en magasin. Succursale à LILLE, rue Nationale, n° 179. — Téléphone n° 24.34. 49949

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE s'est déclaré au cours de la nuit de dimanche à lundi dans un tas de déchets appartenant à M. Jules Houzet, marchand d'engrais, rue Boucicaut, au Pile.

Il fut rapidement éteint par le sous-brigadier garde-champêtre Denoyelle et quelques voisins. La cause du sinistre est inconnue. Les dégâts non assurés sont évalués à deux cents francs.

MALADIES DU CŒUR ET DU POUMON. MALADIES CHRONIQUES. Consultations de 2 h. à 4 h. **DOCTEUR NARET, 48, rue** de Lille, à Roubaix. 52232

CROIX

LES NOCES DE DIAMANT DE M. ET Mme MULLIEZ-RASSON. — Nous avons annoncé que M. et Mme Mulliez-Rasson, célébreront leurs noces de diamant dimanche prochain, 6 juillet. Quelques habitants de la rue Kléber ont formé un Comité en vue d'organiser quelques festivités en l'honneur des vénérables jubilaires. Voici le programme de la fête que le Comité vient d'arrêter :

La famille, accompagnée de l'Harmonie du Créchet, se rendra à l'église Saint-Pierre, pour assister à la grand'messe, de 10 heures, dite à l'intention des jubilaires. Après la messe l'Harmonie reconduira les jubilaires à leur domicile où se feront les réceptions.

Après-midi. — A 4 heures, jeu du nez, près de la place Saint-Pierre ; à 5 heures, jeu de ciseaux, entrée de la rue Constantine ; à 6 h., jeu de trou-madame, près de la rue Tripoli ; à 7 heures, course aux sacs, de la Grande-Rue à la rue Basse. Nombreux prix pour chaque jeu. A 8 heures, illuminations de la façade de la maison des jubilaires et de toute la rue Kléber.

Les habitants sont instamment priés de pavoiser et de décorer leur maison.

POUR LES PAUVRES DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — A l'issue de la corrida de dimanche, au Vélodrome de Croix, le Comité organisateur a fait don à la ville d'un toro touché à mort par l'épée du matador. L'administration municipale en distribua les morceaux aux pauvres du Bureau de bienfaisance qui, tous, avec empressement, se rendirent dans la journée de lundi, toucher leur bon des mains de M. Tellier, maire, qui en faisait lui-même la distribution à la mairie.

WASQUEHAL

ARRESTATION POUR MENACES DE COUPS. — Dimanche après-midi, Henri Neuray, âgé de 24 ans, en état d'ivresse, faisait du tapage à l'estaminet de M. Cardon, débitant de tabac, rue Jean Macé; au bout de quelques instants il en vint à menacer de coups la cabaretière. Prévenu, le garde Dupont arrêta Neuray et le conduisit au violon municipal. Plus tard le garde Dupont revenant au violon constata que cet individu avait brisé les vitres et cassé le lit de camp qui s'y trouvait.

En présence de ce nouveau délit, Henri Neu-